

3 JUL. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-28/06-05

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 28 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (4) : ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). MORARD Christian (procuration à DAUTEL Gilles). MEYNARD Delphine (procuration à VANDENBERGHE-RICHARD Séverine).

Absent excusé : (1) JAUME François

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu le Budget Primitif de la commune, relatif à l'exercice 2023, adopté par le conseil municipal le 6 avril 2023 et transmis à la préfecture de Vaucluse le 13 avril 2023,
Vu la délibération du conseil municipal n°2019/73 du 19 novembre 2019, autorisant le Maire à procéder à l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section A n°804, d'une contenance de 3 220 m² appartenant aux consorts Soumille,
Vu la nécessité de comptabiliser dans l'inventaire de la commune l'acquisition de ladite parcelle pour sa valeur réelle,
Considérant l'insuffisance de crédits budgétaires portés au chapitre 041 du Budget 2023 de la commune,

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

- 3 JUL. 2023

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280605-DE

Il convient d'inscrire au chapitre 041 en dépenses 483 € à l'article 21111 et 483 € en recettes à l'article 1328.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- D'autoriser les modifications budgétaires, telles qu'inscrites dans la décision modificative jointe à la présente délibération, ces modifications permettant de procéder aux écritures budgétaires nécessaires à l'intégration de la parcelle n°A804 à l'inventaire de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 30 juin 2023

Le Secrétaire de Séance



Monique MONTAGARD



Le Maire,

Valérie MICHELIER



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

3 JUL. 2023

ID : 084-218400307-20230630-2023CM280605-DE

Décision modificative

Date 20/06/2023

Page 1

Budget: **COMMUNE DE CAROMB**

Exercice: **2023**

Gestionnaire : Divers

	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal	Total
INVESTISSEMENT DEPENSES					
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			483,00	483,00	483,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE			483,00	483,00	483,00
2111 Terrains nus			483,00	483,00	483,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	483,00	483,00	483,00

Date 20/06/2023

Décision modificative

Page 2

Budget: COMMUNE DE CARDMB

Exercice: 2023

Gestionnaire : Divers

	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal	Total
INVESTISSEMENT RECETTES					
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			483,00	483,00	483,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMEI			483,00	483,00	483,00
1328 Autres			483,00	483,00	483,00
TOTAL SECTION	0,00	0,00	483,00	483,00	483,00